

roi sur tous les pays de l'obédience de Louis d'Outremer avant la naissance de son frère Charles, comme le prouve un acte bien connu, donné à *Oyadellis*, en 952, et dont voici la souscription : « Actum apud Oyadellis publice, mense junii, anno incarnationis « DCCCCLII,..... regni autem Lotharii regis anno I. » Ainsi au mois de juin 952 Lothaire était reconnu roi d'après cet acte. Cette date justifie ce que dit l'*Art de vérifier les dates*, d'une grave maladie qu'aurait éprouvée Louis d'Outremer en Auvergne en 951, et qui l'aurait porté à faire alors couronner son fils unique pour éviter des troubles, s'il venait à mourir.

Oyadellis est une localité dont l'identification est aujourd'hui incertaine, mais qu'une foule de chartes de Cluny placent sur les confins des diocèses de Lyon, Autun et Clermont, et plus particulièrement dans ce dernier (1). On s'explique parfaitement la mention du règne de Lothaire en 952 sur un acte rédigé dans le pays même où avait eu lieu la cérémonie d'intronisation. Il ne paraît pas du reste que ce mode de comput ait été employé une autre fois. Sans doute le retour à la santé de Louis d'Outremer mit fin à la régence de son fils Lothaire. Mais les événements portèrent ensuite celui-ci à revendiquer cette cession primitive. Il paraît d'ailleurs qu'il avait reçu lui-même bien longtemps avant le titre de roi en Bourgogne, car nous possédons beaucoup de chartes de Cluny qui donnent quarante ans de règne à ce prince. Or, comme il est mort en 986, ces quarante ans de règne nous reportent à 946. Il faut donc admettre qu'on a reconnu roi de Bourgogne le jeune Lothaire en 945 ou 946, lorsque le roi Louis d'Outremer, son père, fut fait prisonnier par les Normands, et remis entre les mains de Hugues-le-Grand puis de Thibaut, comte de Blois, ses ennemis. (*Recueil des Historiens de France*, t. VIII, p. 199.)

A mon avis, il n'y a pas d'autre moyen d'expliquer une masse de chartes de Cluny datées de l'an 33 à l'an 40 du règne de Lothaire, c'est-à-dire de huit ans de plus qu'on ne lui en donne ha-

(1) On croit que c'est Huillaux, commune du Donjon, département de l'Allier.